

ABONNEMENT

Un an..... 8 fr.
Six mois..... 5 »
Trois mois..... 3 »

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dit.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 31 DÉCEMBRE

A l'occasion du Jour de l'An, l'Écho Saumurois ne paraîtra pas demain.

QUOS EGO...

Il est bien entendu, n'est-ce pas, que les socialistes, dans leurs paroles et dans leurs écrits, n'ont jamais remplacé la raison par la colère et les arguments par l'injure. Il est également convenu qu'ils mêlent la haïtine éloquence de Bossuet à la disinction de Massillon et à la charité de Fénelon; à prime, par ci par là, une ombre de la nordaite austérité chère à Bourdaloue. C'est donc en pure perte que les journaux dits « modérés », nous dirions, nous, « prétendus raisonnables », avancent que la moindre résistance inflamme nos bons socialistes, que la plus faible contradiction les culbute pieds par-dessus la tête, et que la critique, même absolument inoffensive, les change en tonnerres extravagants.

Vous jugerez de notre tristesse quand nous vous aurons montré à quel point ces pauvres agneaux sont méconnus par d'anciens alliés, mieux que cela, de vieux amis, leurs personnels obligés, MM. Alphonse Humbert et Eugène Mayer « le Lanterneur ».

Nous vous répétons hier avec des larmes dans la voix, les abominations lacées par M. Humbert qui, entr'autres incongruités, reproche à messieurs les collectivistes un manque de pondération et de savoir-vivre. Ce qu'on a relevé hier, cet effronté d'Humbert, la peau doit lui en claquer! La Petite République lui servit nettement son fait: « C'est un biscornu; et les électeurs lui feront payer d'un peu sa fumisterie et son reniement ». Attre, Humbert!

Mais voici que la Lanterne... ou la Lanterne!... se permet de soutenir que « MM. Jaurès et Cie sont en train de combler la mesure et qu'une goutte suffira pour faire border le vase ».

Une goutte de quoi? Quel est le vase menacé de débordement?

C'est déjà suffisamment effrayant pourtant, il y a plus fort. M. Mayer ose ajouter ceci:

« Insulter ses adversaires, salir ce qu'ils respectent, les provoquer, cela ne constitue ni l'exercice d'un droit, ni un procédé de discussion. Il y a vraiment « trop de fiel dans le miel de M. Jaurès; et ce sont des procédés qui discréditent un parti ».

Le même journal se demande, ah! eux, si « l'abus sans cesse de plus en plus marqué des personnalités outrageantes et des insinuations irritantes sont le résultat d'une tactique? Au point de vue électoral, la violence systématique n'est pas une bonne recommandation: ces allures révolutionnaires rendront de plus en plus difficile toute communauté d'action entre les socialistes et les radicaux, ou disposés à se faire les instruments dociles du collectivisme et à lui préparer complaisamment les voies d'une révolution. »

Savez-vous ce qu'a répondu M. Klerand aux insinuations malveillantes, et « soignées » du « papier dirigé par le juif Mayer »?

Tout simplement le *Quo Ego* de Virgile. Seulement, il l'a traduit en un terme plus concis, assez souvent employé dans la langue vulgaire. Je vous laisse le soin de prononcer le mot.

L'EXERCICE 1894

Au moment où l'année va expirer, il est intéressant de connaître la manière dont se règle l'exercice 1894 au point de vue financier.

Les crédits ouverts par la loi de finances s'élevaient à 3,439,020,623 francs. Mais dans le cours de l'exercice il a été voté des crédits supplémentaires jusqu'à concurrence de 90 millions en chiffres ronds.

En même temps, les recettes se montraient inférieures aux prévisions fixées par le budget. Les onze premiers mois de 1894 ont donné, en effet, une moins-value d'environ dix millions qui s'accroîtra encore par le résultat de décembre.

Heureusement, l'exercice a bénéficié de l'économie résultant de la conversion du 4 1/2 0/0 qui, pour trois trimestres de 1894, s'élève à 45 millions. En outre, il y a lieu de prévoir, suivant un usage constant, des annulations de crédits non employés, qui ne seront pas inférieures à 30 millions. De sorte que finalement les 90 millions d'augmentation de dépenses seront couverts et au delà par les 95 millions provenant de la conversion et des annulations. L'exercice ne se soldera donc pas en déficit.

Néanmoins, il importe d'observer que, sans le bénéfice de la conversion, l'exercice 1894 présenterait une insuffisance de ressources de 45 millions. Il y a donc là une situation qui mérite d'appeler l'attention des pouvoirs publics, particulièrement à la veille du moment où va être réglé le budget de 1895.

LES ITALIENS

12 mai 1859 — 28 décembre 1894

Le 12 mai 1859, Gênes fête l'arrivée des troupes françaises et de Napoléon III.

On pouvait lire dans cette journée mémorable, sur les murs de la ville, une proclamation pompeuse adressée par le syndic à ses concitoyens, et dont voici quelques passages:

« Après avoir épousé notre cause avec une incomparable magnanimité, l'empereur des Français, non content d'envoyer instantanément une armée formidable à notre secours, vient lui-même, accompagné des vœux de toute la France, en prendre le commandement... »

« Exprimons donc, avec toute l'abondance du cœur, nos profonds sentiments d'admiration et de reconnaissance pour l'auguste chef de cette grande nation qui, tendant une main fraternelle à l'Italie, vient l'aider efficacement à conquérir enfin l'indépendance si longtemps convoitée. »

Le 28 décembre 1894, la dépêche suivante arrivait de Gênes:

« La cour d'appel de Gênes a confirmé purement et simplement le jugement du tribunal de San-Remo qui condamne le capitaine français Romani à quatorze mois de prison. »

Comparez.

La question des effectifs

Maintien intégral sous les drapeaux de la classe 1892. — Circulaire du ministre

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée la circulaire suivante:

« Mon cher général,

» La circulaire ministérielle du 10 septembre dernier a prescrit de conserver sous les drapeaux 24,000 hommes de la classe 1892 désignés précédemment comme pouvant être renvoyés à la date du 8 novembre.

» Cette même circulaire avait prévu que les 24,000 hommes dont il s'agit pourraient être congédiés au mois d'avril 1895.

» Mais, pour diverses causes, les effectifs ont subi ou subiront des diminutions sensibles.

» Tout d'abord, à la suite des appels faits dans les corps de l'armée de terre, des volontaires ont été versés dans les troupes coloniales, et d'autres prélèvements de même nature seront encore exercés au profit de ces troupes.

» D'autre part, le corps expéditionnaire de Madagascar comprendra un nombre d'hommes assez élevé qui seront soldés à l'aide des crédits spéciaux accordés pour cette expédition.

» Par suite, on peut prévoir dès maintenant que les ressources budgétaires demandées pour l'exercice prochain, seront suffisantes pour permettre de conserver sous les drapeaux, pendant toute l'année 1895, les 24,000 hommes de la classe 1892, désignés comme pouvant éventuellement être renvoyés dans leurs foyers au mois d'avril.

» Ces hommes seront donc désormais considérés comme devant rester dans l'armée active; leur instruction et leur emploi seront réglés en conséquence.

» J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien porter ces renseignements à la connaissance des généraux et chefs de corps sous vos ordres. »

INFORMATIONS

Révocation de M. de Lanessan

M. de Lanessan, gouverneur général de l'Indo-Chine, est relevé de ses fonctions.

Cette mesure a été prise par le gouvernement, sur la preuve acquise par lui que M. de Lanessan communiquait à des tiers des rapports et des documents officiels.

Il est remplacé par M. Armand Rousseau, ancien député, conseiller d'Etat et ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics, ancien directeur des colonies.

C'est au cours des différentes perquisitions opérées par M. Dopffer, notamment chez M. Raoul Canivet, directeur du Paris, que le juge saisit non seulement des documents officiels émanant du gouverneur général, mais encore des lettres établissant que M. de Lanessan était en correspondance avec les adversaires du ministère actuel.

Nouvelle décoration

Le général Riu déposera à la rentrée de la Chambre la proposition suivante:

« Art. 1^{er}. Il est créé, pour récompenser les services rendus au commerce et à l'industrie, un ordre dénommé: Ordre du mérite industriel et commercial.

Art. 2. Cet ordre aura les mêmes statuts que le Mérite agricole. La forme de l'insigne et

du ruban seront déterminés par un règlement spécial. »

Dans l'exposé des motifs, le général Riu expose que « cette nouvelle distinction n'empêcherait pas celle de la Légion d'honneur d'être décernée pour des services éminents et réellement exceptionnels. »

Nominations dans la Légion d'honneur

M. Alexandre Dumas a été nommé grand-officier de la Légion d'honneur.

Le poète provençal Mistral est nommé officier.

Au moins, voilà deux décorations qui ne sont pas volées!

La Compagnie des chemins de fer du Sud

M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu, 66, rue de la Chaussée-d'Antin, au siège social de la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France pour procéder à la saisie des livres de comptabilité.

La plupart de ces documents n'étant plus au siège social, M. Bernard a continué ses perquisitions dans différents endroits de Paris, notamment sur la rive gauche pour retrouver les livres de caisse mentionnant le mouvement des fonds.

Nouvelles Flibusteries à Toulouse

Les sommes votées par le Conseil municipal et portées au chapitre du personnel, pour l'année 1894, ont été majorées pour une dépense de 80,000 fr.

80,000 fr. pris encore, on ne sait où, ont été engloutis, dilapidés... au bénéfice de qui?

80,000 fr. ont été prélevés illicitement sur des crédits quelconques, notamment sur le crédit de l'instruction publique, et ont été partagés entre les membres et les protégés du fameux comité des Quatre-Cantons, qui se qualifiaient tout simplement d'employés auxiliaires.

Ce fait sans précédent appelle, on le comprend, une explication immédiate.

Qui ou non, est-il vrai que 80,000 fr. aient été distribués, dans l'année 1894, aux membres du Cercle radical et du comité des Quatre-Cantons, aux créatures de l'administration radicale?

Expulsion d'un Français en Italie

Rome, 29 décembre. — Un Français, M. Bouis, de Marseille, vient d'être expulsé d'Italie. On affirme qu'il avait fourni à M. Cavallotti des renseignements sur les relations entre M. Crispi et Cornélius Herz.

Poursuites contre un député socialiste

M. Dejeante, député socialiste du vingtième arrondissement, serait, paraît-il, l'objet de poursuites au sujet de la saisie à son domicile du journal belge la Caserne.

Avant d'ordonner ces poursuites, le ministère aurait attendu la séparation des Chambres et, hier, M. Dejeante a déjà été interrogé par un juge d'instruction.

Arrestation d'une bande d'anarchistes à Alger

A la suite de la désertion d'un brigadier du train des équipages qui a été arrêté aux environs de Fort-National, la Sûreté d'Alger a procédé à l'arrestation de huit anarchistes, dont deux femmes, inculpés d'avoir facilité la désertion du brigadier. Celui-ci, au moment de son arrestation, était en compagnie d'un anarchiste avéré. Plusieurs des anarchistes arrêtés sont des repris de justice.

Une instruction judiciaire est ouverte.

Le système de vendre tout
Bon Marché et entièrement
de confiance est absolu dans
les Magasins de la Glaneuse

A LA GLANEUSE
MAISON E. SABATIER
18 & 20, Rue d'Orléans, SAUMUR

Les Magasins de la Glaneuse
échangent ou remboursent
toute marchandise qui a
cessé de plaire.

ETRENNES

Fourrures, Manchons, Boas cols et colliers, Plumes, etc., Foulards, Cravates,
Mouchoirs, Taies d'oreiller, Eventails, Mantilles et Echarpes de dentelle, Jupons, etc., etc., etc.
Coupes et Coupons de Tissus noirs et couleurs pour ROBES; prix spéciaux pour Œuvre de Bienfaisance.

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

EPICERIE CENTRALE

ARTICLES pour NOEL
Fantaisies, Sucre Conserve, Sabots Guillochés, Arbres de Noël, etc., etc.
Pâtés de Foies gras truffés, depuis 1 fr. 75 la terrine.

VINS FINS. — Champagne, Grands
Mousseux, Liqueurs de marque.
DESSERT
PATISSERIE

1895

ETRENNES
Des Calendriers sont offerts à tout acheteur

P. ANDRIEUX, 28, Rue Saint-Jean, Saumur

HAUTE NOUVEAUTÉ

Pour Etrennes

Boîtes, Coffrets riches, Vannerie fine, Sacs satin, Porcelaine
de luxe, Confiserie, Marrons glacés, Bonbons de chocolat, Fruits glacés.

NOTA. — Tous nos Bonbons sont de qualité extra. — Les Sacs ne portent aucun nom,
sont très coquets, et ne sont pas facturés.

MAISON DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Etude de M^e LECOY, avoué à
Saumur, rue Pavée, n° 1.

D'UN JUGEMENT rendu par défaut faute
de comparaitre, par le Tribunal civil de Saumur,
le 25 octobre 1894, enregistré et
signifié.

Entre Mme Louise Château, journalière,
épouse de M. Ferdinand Frémont, journalier,
ayant demeuré à Saint-Hilaire-Saint-Florent,
Flérent, et actuellement sans domicile ni
résidence connus en France, ladite dame
demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent ;

Il appert :
Que la séparation de corps et de biens a
été prononcée entre les époux Frémont-
Château, au profit de la dame Frémont, née
Château.

Pour extrait certifié sincère et véritable
par l'avoué soussigné.

Saumur, le 22 décembre 1894.

LECOY.

Assistance judiciaire, décision du 8 novembre 1893.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à
Saumur.

A VENDRE
MAISON

A Saumur, rue du Portail-Louis,
47, occupée par M^{me} Guignard.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

AVEC JARDIN

Rue Beaurepaire, n° 15, occupée
par M^{me} veuve GUERIN.

Remise et écurie à la volonté du
locataire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

Remise et Ecurie

Avec Jardin et grandes servitudes,
rue de la Maremaillette, occupée
par M. Emile LENOUX, ancien
notaire.

S'adresser à M^{me} ROGERON, rue
d'Alsace, n° 7.

AVENDRE

Un Cheval bai, 6 ans

S'adresser quai de Limoges, 55, Saumur.

Etude de M^e DEGREZ, notaire à
Saint-Clément-des-Levées.

VENTE MOBILIÈRE
Volontaire

Aux Rosiers, rue Nationale, dans
la maison occupée par M.
CHAULLOU-MÉTIVIER,

Le dimanche 6 janvier 1895,
à une heure.

Par le ministère de M^e DEGREZ,
notaire à St-Clément-des-Levées.

On vendra :

Meubles meublants, ameuble-
ment de salon en velours, fau-
teuils, chaises, tables, une pen-
dule;

Ustensiles de ménage, et quan-
tité d'autres objets mobiliers.

Au comptant, plus 10 pour cent.

UN JEUNE HOMME demande une
place de comptable ou donnerait
des leçons de latin, de français et
de dessin.

ON DEMANDE un jeune garçon
de 13 à 14 ans. Donner bonnes
références.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Nous avons l'honneur d'informer
le public que notre liquidation
devant être close dans quelques
jours, nous continuons la mise en
vente, à prix de facture, des mar-
chandises restant en magasin.

Articles pour étrennes
Nombreuses occasions.

L. COCHET, 20, rue du Fortail-Louis

La Nationale

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie
et sur la Vie.

Assurances : Vie entière, Mixtes, Termes fixes
Rentes Viagères

S'adresser à M. H. CESBRON,
agent général, 9, rue de l'Ancienne-
Mesagerie.

A CÉDER

CAFÉ du Théâtre

LONG BAIL

S'ADRESSER AU CAFÉ, PLACE
DE LA BILANGE, 6, SAUMUR.

C^{ie} de Fabrication Française du Nickel

Médaille d'or, Exposition Universelle, Paris, 1889.

OBJETS en NICKEL pur garanti, pour la Table, Cuisine, Toilette, Laboratoire, etc.

EN VENTE A SAUMUR, chez M. F. DUPAS, arquebuisier, 1, rue St-Nicolas.

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Punch, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson
Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

ACTUELLEMENT

Exposition des Nouveautés pour Noël et le Jour de l'An

Ancienne Maison G. FISCHER

PILLET-BERSOULLÉ, Successeur

Place de la Bilange SAUMUR

Pianos d'occasion garantis, depuis 250 f.
Occasion unique, 1/4 queue Henri Herz, garanti 10 ans, 350 f.

Grand choix de Partitions et de Volumes pour Etrennes
Partitions bijou sur les meilleurs Opéras et Opéras-Comiques
Violons — Clairons et Tambours — Petite taille pour jouets d'enfants.

ETRENNES 1895

EPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Exposition des dernières créations

De Coffrets Bonbonnières laques, porcelaine, Vannerie fine, Carton-
nages de luxe sans adresse, Bonbons de chocolats, Fondants, Dragées,
Prâlines, Marrons glacés et Fruits confits

NOTA. — Tous ces produits proviennent des fabriques réputées pour vendre ce qu'il y
a de meilleur. Bon Marché sans précédent.

ARTICLES POUR ARBRES DE NOEL
Crèches, Jésus, Rois Mages, Bûches, Sabots en chocolat et en sucre,
Grande variété d'Objets de Fantaisie.

Un Billet de Tombola à tout acheteur de Bonbons ou Liqueurs, donnant droit
à gagner : 1^{er} lot, une magnifique **POUPÉE** mécanique, avec boîte à musique;
2^e lot, un **LAPIN** mécanique; 3^e lot, une **COQUELLE** produits du pays.

Vins Mousseux, Liqueurs ordinaires et grandes marques, Biscuits variés,
Pâtés de foies gras Henry, de Strasbourg; Hafner,
Deschandeliers de Ruffec.

EPICERIE NOUVELLE

EXPOSITION

d'Articles Jour de Noël et Jour de l'An, Confiserie, Champagnes

LIQUEURS DE MARQUES

Fondants fins, le 1/2 kilo, depuis 1 fr. 20

Prâlines, — 0 — 90

Pâtés de foies gras Deschandeliers, depuis 1 — 65

CADEAUX : Il est offert un billet de Tombola à tout acheteur de
UN FRANC de Confiserie ou Liqueurs.

GROS LOT : Une superbe **POUPÉE** mécanique.

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. lot. Un objet d'Etrennes. | 10. lot. Un litre Elixir. |
| 2. - Une terrine foies gras. | 11. - Un litre Menier. |
| 3. - Une bouteille exquis Guignolet. | 12. - Un sac chocolat surfin. |
| 4. - Une boîte boudoir. | 13. - Un sucre de pommes. |
| 5. - Un sac marrons glacés. | 14. - Une bouteille Champagne. |
| 6. - Une caisse mandarines. | 15. - Un exquis Guignolet. |
| 7. - Une boîte biscuits Champagne. | 16. - Un litre d'eau-de-vie de marc. |
| 8. - Une bouteille vin de Turquie. | 17. - Un sac fondants surfin. |
| 9. - Une boîte Madelines de Commercy. | 18. - Un litre liqueur. |

Saumur, imprimerie Paul Godet.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur

1894